



Fédération des
Hauts-de-Seine



LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

*Bienvenue en formation
dans le réseau des centres sociaux...*



Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine

16, rue Salvador Allende - 92000 Nanterre

Tel : 01 47 21 67 92

Mail : accueil@centres-sociaux92.fr

N° siret : 417 563 624 000 28

Numéro de déclaration d'activité : 119 214 014 92

Retrouvez-nous sur le web : www.hautsdeSeine.centres-sociaux.fr

SOMMAIRE

Qui sommes-nous ? Les missions fédérales	3
Le réseau des centres sociaux 92	4
Notre approche de la formation	5
Notre charte déontologique	6
Le règlement intérieur	7
Notre équipe de formation	8
Notre offre de formation	9
Nos ressources Le processus d'évaluation	10
Organisation de l'offre de formation fédérale	11 12



Qui sommes-nous ?

La fédération est une association née en 1994 à l'initiative de centres sociaux des Hauts de Seine, dans le but de les regrouper, en faire la promotion et les représenter auprès des pouvoirs publics.

Elle est constituée de 30 centres adhérents sur les 33 agréés par la CAF 92. Son conseil d'administration compte 19 membres (salariés de centres, élus associatifs et municipaux, personnes qualifiées) et son équipe salariée compte 4 ETP.

La fédération 92 est membre du réseau national des centres sociaux et socioculturels. Elle se réfère à la charte des centres sociaux de juin 2000 qui définit les valeurs et principes d'action qui regroupent les centres sociaux et les fédérations.

Les missions fédérales

La fédération des centres sociaux se retrouvent autour de grandes missions :

Lieu ressource, elle accompagne les structures dans leur fonctionnement et leur développement, les créations de centre et la **qualification des acteurs, professionnels et bénévoles**.

Plateforme, elle favorise les échanges de savoirs, de pratiques, les coopérations et l'accès à l'information.

Tête de réseau, elle représente et défend l'intérêt des centres sociaux auprès des grands partenaires et fait remonter les problématiques sociales rencontrées par les habitants

Organisation apprenante aux côtés et avec les centres sociaux, elle recherche et expérimente les démarches et les outils pour le développement du pouvoir d'agir des habitants.



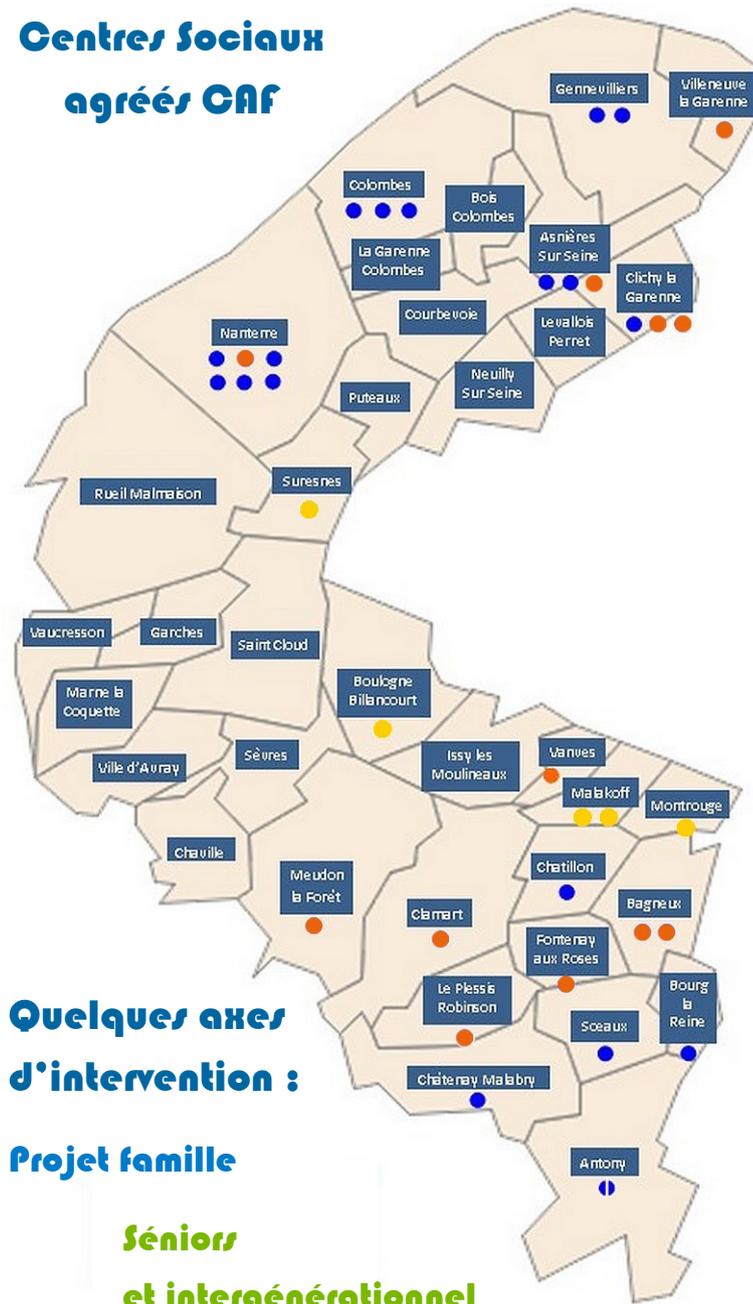
Le réseau des centres sociaux 92

33

**Centres Sociaux
agrés CAF**

30

**Centres Sociaux
adhérents à la fédération**



16
Associatifs

14
Municipaux

748
Salariés

325
ETP

600 000 euros
de budget moyen

**Quelques axes
d'intervention :**

Projet famille

**Séniors
et intergénérationnel**

Accès aux droits

Jeunesse

Participation...

100%
Urbain

60%
**Politique
de la Ville**

Notre approche de la formation

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- S'appuyer sur les ressources du réseau pour qualifier les projets et les acteurs
- Proposer des formations qui viennent en complémentarité des offres existantes
- Offrir une diversité d'entrées et de thèmes de formation
- Associer les bénéficiaires au processus de construction du parcours de formation
- Favoriser le croisement des regards par la diversité des statuts, fonctions, spécialités, expertises
- Articuler l'approche individuelle à la dynamique collective dans le processus de formation
- Intégrer les nouveaux professionnels dans leur prise de poste dans le réseau



NOS SPÉCIFICITÉS :

Il s'agit pour nous de :

- qualifier les projets menés avec les habitants
- de les inscrire dans les valeurs de la charte des centres sociaux

Notre réseau se caractérise par un lien de proximité avec les habitants : nous sommes parfois les seules structures dans les quartiers populaires, installés historiquement et avons su tisser des liens de confiance avec les habitants.

Nos formations traitent des sujets sensibles que nos professionnels rencontrent sur le terrain.

NOS MODES D'ACCOMPAGNEMENT :

Notre approche ne se réduit pas à des modules de formation. Elle s'inscrit dans une démarche globale et pragmatique :

- Accompagner la mise en œuvre d'action
- Animer des démarches et outils expérimentaux
- Réunir les conditions de la mise en application
- Soutenir et/ ou co-animer les mises en œuvre

Cette approche s'appuie sur un processus continu de repérage des besoins.

Notre charte déontologique

PARTI PRIS

Parce que les centres sociaux ont un quotidien avec les habitants, ils ont une visée de transformation sociale avec les personnes concernées elles-mêmes ; tous les sujets qui traversent la société, positifs et négatifs, se rencontrent dans les quartiers et les centres sociaux en sont témoins et s'en saisissent.

Notre approche est à la croisée des différents modes d'interventions sociales ; nous sommes des praticiens-chercheurs : l'action nourrit la réflexion qui s'enrichit des mises en pratiques distancées.

Nous ajustons en permanence notre approche en prenant en compte la diversité et le mouvement des situations et des acteurs.

Nous nous envisageons comme des organisations et territoires apprenants.

VISÉE

Notre démarche de qualification vise à développer des compétences transversales.

Cela nécessite de s'appuyer sur une évaluation continue, sur la production d'outils (schéma...) et un accompagnement dans la mise en œuvre.

RESSOURCES

L'approche consiste en une mobilisation des ressources sur les principes d'égalité et de complémentarité : égalité des formes de savoirs (savoirs savant/ profane, expertise d'usage...), horizontalité des statuts, pluralité des modes d'appréhension de la réalité (rationnel, émotionnel, intuitif...).

MÉTHODE

Pour cela nous déployons des méthodes dynamiques et participatives, innovantes, valorisantes et appropriables. Elles s'appuient sur la dynamique des groupes et le développement du pouvoir d'agir.

SOUPLESSE

Nous sommes dans une organisation souple qui s'adapte aux contextes d'interventions très variés, nécessitant les ajustements/ durées, proximité, économie.



Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (art . L.63.52-3, R 6352-1 à r 6352-8 du Code du Travail). Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

A – Conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation.

B – Hygiène et sécurité

Les participants à une action de formation organisée par l'organisme de formation sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation.

C- Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

D- Protection des personnes et des biens

Elle est assurée par des installations et équipements de sécurité dans le respect de la réglementation. (Confrère affichage des consignes de sécurité dans les salles ou les formations sont dispensées).

E – Consignes générales d'incendie

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

- 1 / Appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable
- 2 / Suivre les Consignes générales d'évacuation du lieu de formation.

F- Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement des biens personnes des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux (salle de formation, locaux administratifs...)

G – Présence – Absence et retard

Les horaires de formation sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur le programme de formation et la convention. Ils sont tenus de respecter ces horaires : en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation.

Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles.

Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles.

Les stagiaires sont tenus de remplir et signer la feuille d'émargement, l'attestation de présence et en fin de stage à participer au bilan de formation.

H – Règles disciplinaires

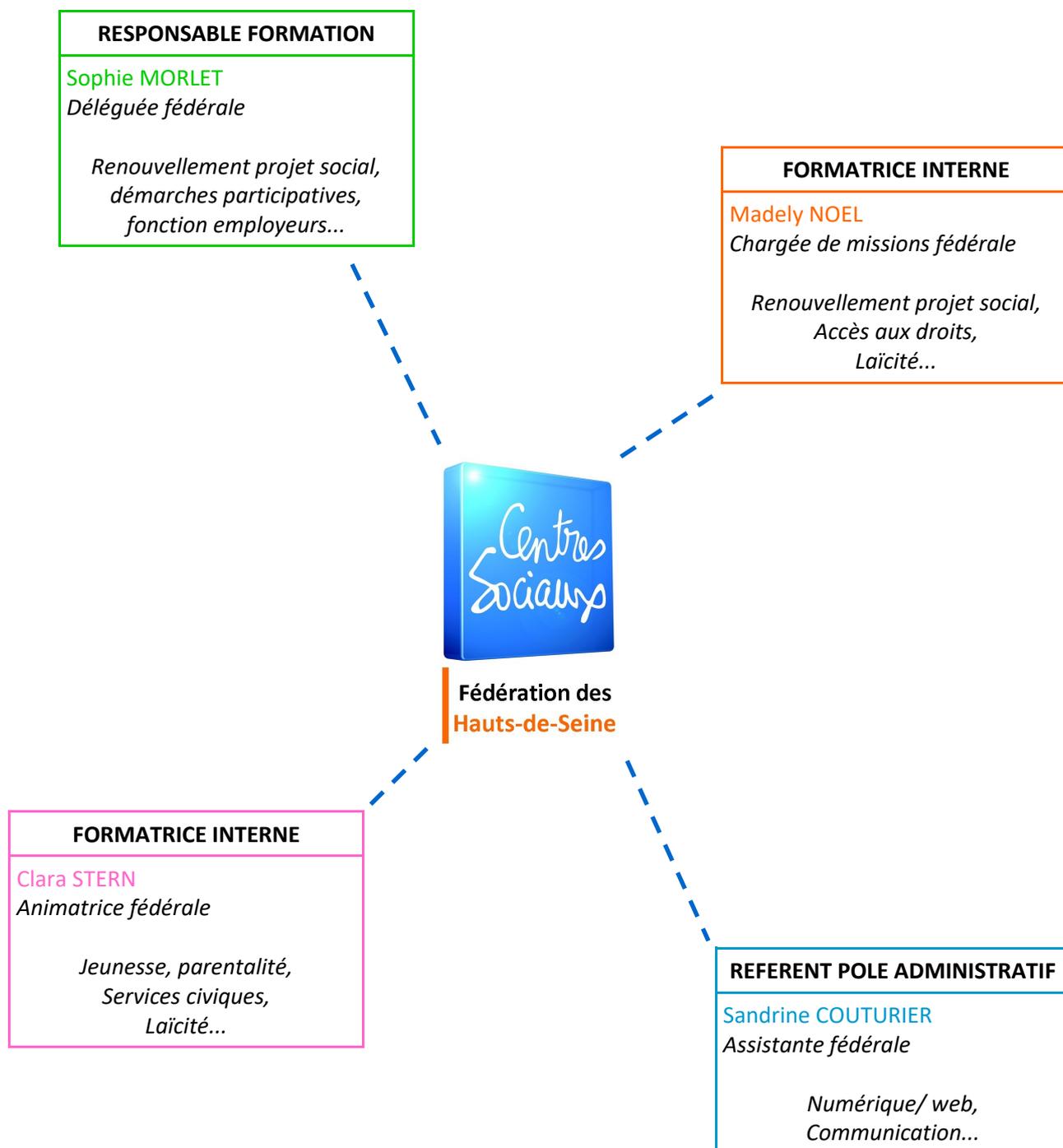
En cas de problème grave, l'organisme de formation peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après avoir informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications. En cas d'incident ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par le responsable de l'organisme de formation.

I – Force Majeur

En cas de force majeure (événement imprévisible et extérieur), l'organisme de formation sera libéré de toute obligation envers le stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire

Notre équipe de formation



VOTRE CONTACT FORMATION :

Sandrine COUTURIER

Assistante fédérale

Tel : 01 47 21 67 92

Mail : accueil@centres-sociaux92.fr

Notre offre de formation

- S'initier à la technique du théâtre forum
- Initier un Réseau d'Echange Réciproque de Savoirs
- Actualisation juridique du droit des étrangers
- Enfants parents autour du livre

Adaptation à l'activité

- Veille sur le fonctionnement et le projet du centre social
- Animer un réseau
- Sensibilisation à la gestion financière en centre social
- Constituer un comité d'usagers en centre social municipal

La gestion du projet centre social

Retrouvez toute notre offre de formation sur notre site :

[Téléchargez le programme](#)

- Favoriser l'expression des parents et des jeunes
- Animation participative
- Conduire des actions à visée émancipatrices
- Préparer et animer une AG participative

Les démarches participatives

- Sensibilisation à la lutte contre les discriminations
- Valeurs de la République et laïcité
- Sensibilisation sur les problématiques et enjeux liés au vieillissement

Les enjeux de société

Nos ressources

La fédération dispose d'un pôle ressources dans lequel les stagiaires trouveront à leur disposition les moyens suivants :

- Les documents écrits : ouvrages, articles, documents repères
- Les supports multimédia : vidéo, sites
- Les supports ludiques et interactifs : jeux, quizz, expositions
- Les supports schéma et cartographie
- Les brochures des partenaires du champs
- L'équipement informatique / multimédia : vidéoprojecteurs, ordinateur, accès internet, imprimante, photocopieur, appareil photo

En complément des formations, un dossier pédagogique thématique est constitué et distribué aux stagiaires.



Le processus d'évaluation

Le principe de l'évaluation est centré sur le fait d'associer les stagiaires, de les accompagner dans l'appropriation et la mise en œuvre des acquis pour adapter les contenus et d'y associer les employeurs, ainsi que toutes les parties prenantes.

Une évaluation à froid est également organisée auprès des stagiaires et des employeurs, en cliquant sur un lien qui sera envoyé dans les 3 mois qui suivent la formation.

Organisation de l'offre de formation fédérale

MODALITÉ

Les formations sont animées à la fédération ou dans les centres sociaux :

ANTONY <i>Centre social et Culturel d'Antony</i>	FONTENAY-AUX-ROSES <i>Centre Social Maison de Quartier des Paradis</i>
ASNIÈRES <i>Centre Socioculturel Yannick Noah Centre Socioculturel Louise Michel Centre Social Maison Césaire</i>	GENNEVILLIERS <i>Centre Social et Culturel Aimé Césaire Centre Culturel et Social des Grésillons</i>
BAGNEUX <i>Centre Social et Culturel Jacques Prévert Centre Social et Culturel Fontaine Gueffier</i>	MEUDON-LA-FORÊT <i>Centre Social Millandy</i>
BOURG-LA-REINE <i>Centre Social CAEL</i>	NANTERRE <i>Centre Social et Culturel Valérie Méot Centre Social et Culturel Les Acacias Centre Social et Culturel La Traverse Centre Social et Culturel P'Arc en Ciel Centre Social et Culturel MPT Mont Valérien Centre Social et Culturel Hissez Haut</i>
CHÂTENAY-MALABRY <i>Centre Socioculturel Lamartine</i>	PLESSIS-ROBINSON <i>Centre Social Maison des Part'âges</i>
CHÂTILLON <i>Centre Culturel et Social Guynemer</i>	SCEAUX <i>Centre Social et Culturel des Blagis</i>
CLAMART <i>Centre Socioculturel du Pavé Blanc</i>	VANVES <i>Centre Social et Culturel ESCAL</i>
CLICHY <i>Centre Social S.F.M</i>	VILLENEUVE-LA-GARENNE <i>Centre Social et Culturel du Nouveau Monde</i>
COLOMBES <i>Centre Social et Culturel des Fossés Jean Centre Social et Culturel du Petit Colombes Centre Social et Culturel Europe</i>	

Vous trouverez la liste des adresses des centres sociaux et socioculturels des Hauts-de-Seine sur :

<https://hautsdeSeine.centres-sociaux.fr/le-reseau/les-centres-sociaux-2/>

Les modalités d'accueil

La fédération apporte une attention particulière aux conditions d'accueil proposées aux stagiaires. Ainsi :

- L'organisation de co-voiturage est proposée. Un plan d'accès précis est fourni.
- Les locaux prévoient un espace de restauration où les participants peuvent apporter leur repas ; micro-onde, réfrigérateur, bouilloire, cafetière sont disponibles.
- Un accueil café convivial est organisé en début de journée
- Un temps de présentation et de mise en relation des stagiaires est prévu en début de session.

Horaires

ACCUEIL	9h00
DEMI JOURNÉE	9h30 - 12h30
JOURNÉE	9h30 - 17h00
SOIRÉE	18h00 - 21h00

Participation

Il existe un tarif adhérent,
un tarif non adhérent,
et la gratuité appliquée pour les bénévoles

Les soutiens et partenaires de notre dynamique de formation :

